

KY/SA
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DEFENSE NATIONALE

SECRET N° 340 /PR/CTDN/EMG-FAD.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE.

Visé

Le Contrôleur
Financier


MIDAHOEN

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU Le Décret N° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement
VU La loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces
Armées Dahoméennes.
VU La loi n° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut Général des per-
sonnels militaires de l'Armée Dahoméenne.
VU Le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattaché
à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement.
VU Le Décret n° 166/PR/DN du 26 Mai 1967, portant réorganisation des
Forces Armées Dahoméennes.
VU Le Décret n° 378/PR/MFAE du 30 Septembre 1966, portant blocage
remunération correspondant aux avancements.
Sur proposition du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes.

D E C R E T E

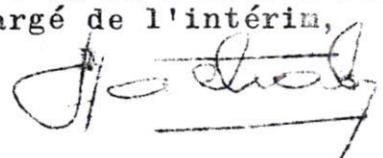
ARTICLE 1er :- Sont promus au grade de Lieutenant les Sous-Lieutenants dont les noms
suivent :-

- ASSOGBA Janvier
- BEBADA SEGBEZOUN Charles
- AYOSSO Agbéssi
- ATCHADE André

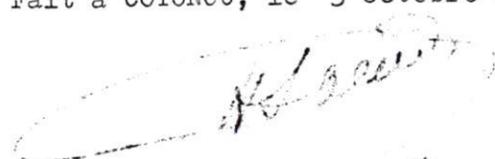
ARTICLE 2 :- Le présent Décret qui n'entraîne aucune augmentation de salaire prend
effet pour compter du 1^{er} Octobre 1967.

ARTICLE 3 :- Le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes est chargé
de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié, et com-
munié partout où besoin sera./-

P. Le Ministre des Finances absent
Le Ministre de la Fonction Publique
Chargé de l'intérim,


Pascal CHABI KAO

Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1967


GENERAL CHRISTOPHE SOGLO.-

AMPLIATIONS

- PR.....(8 cx)
- Contrôleur Financier.....(1 cx)
- J.O.R.D.....(1 cx)
- S/GG.....(4 cx)
- Ministères.....(12 cx)
- Etat-Major Général.....(4 cx)
- Intéressés.....(4 cx)